



ÊTRE PRÉPARÉ À UNE MESURE D'URGENCE !



Les gestionnaires doivent CONSULTER:

- Les [plans particuliers d'intervention \(PPI\)](#) qui définissent les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des usagers, des visiteurs et des employés lors de situations d'urgence. Un PPI est développé pour chaque code de couleur et ce pour chaque installation, disponible sur l'intranet.



- Le plan de continuité des activités (PCA) de leur secteur d'activité. Ce plan est développé pour planifier la manière pour accéder aux ressources lors de situations d'urgence et assurer la continuité des activités. Voir la section « [Foire aux questions](#) » de l'intranet.
- Les notifications d'urgence lancées par la [valise de garde](#) lors de situations d'urgence. Ces notifications SMS sont utiles pour faire des suivis post-événement.
- Les outils de communications et le [PPI Chaleur accablante et extrême](#). Celui-ci prévoit une série d'actions à prendre lors d'un épisode de chaleur accablante et extrême afin de diminuer les risques et d'assurer la continuité de nos activités.



Les gestionnaires doivent PARTAGER:

- Les [aide-mémoires](#) des actions à prendre par le personnel lors d'un code de couleurs.
- Le [rapport d'intervenant](#) à compléter en ligne lors d'un code de couleur qui survient en CLSC ou en CHSLD.
- La [formation](#) annuelle et obligatoire sur les *Codes de couleurs en mesures d'urgence* via la plateforme d'apprentissage ENA #15665, #15650, #15649



Contact:

Sébastien Lucas Alzate, chef de service en mesures d'urgence et sécurité civile (intérim)
(514) 617-9915

sebastien.lucas.alzate.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

